

PAYS FORT-SANCERROIS-VAL DE LOIRE

Le plan local d'urbanisme sur les rails

Après six ans de travail, les élus de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ont approuvé à l'unanimité, jeudi soir, le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), schéma de développement urbain). Puis d'expédier les affaires courantes.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Jean-Claude Scoupe, vice-président, délégué à l'aménagement du territoire s'est fortement impliqué dans la démarche d'analyse de l'existant et d'élaboration des futures règles d'urbanisme qui composeront le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document commun à toutes les communes de la CdC : « On s'est lancé il y a 6 ans, personne n'imaginait le travail, long, très engageant, 23 comités de pilotage, 4 journées d'ateliers, 2 enquêtes, 4 rendez-vous spécifiques, 4 réunions publiques pour récolter 216 remarques lors d'expos dans les mairies.

Chaque étape a été validée, successivement. Ce soir, nous votons l'arrêt du travail fait depuis 6 ans ».

Le plan définit les règles d'aménagement du territoire entre 2026 et 2038, en limitant la consommation d'espace. Enjeux du PLUi : objectif de + 0,2 % de population, et + 630 logements neufs ; limiter la consommation d'espace, à 56,2 hectares (50 % du rythme actuel...), dont 29 pour l'habitat, 20 pour l'économie et 7 pour l'équipement. L'enquête publique sera lancée en août.

Laurent Pabiot, président, prévient : « si on n'a pas fini d'ici le 16 décembre, on devra rembourser 72.000 € et s'asseoir sur les 75.000 € restants. La facture va finir à 360.000 € ». Pascale Marq salue le travail réalisé et souligne l'importance du document, en fin de mandat, à transmettre aux futures équipes en 2026.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI). Julien Barbeau, vi-

ce-président, rappelle la nécessité de réglementer les affichages publicitaires ou de visibilité des entreprises (enseignes, pré-enseignes), un constat partagé par l'assemblée, pour protéger les entrées de villes et ensembles structurants, comme le long de l'axe de Bourges à Cosne et entre Boulleret et Belleville. Démarche demandée également pour le classement Unesco. Projet de règlement approuvé à l'unanimité.

Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des crues (PAIC). Le conseil approuve le plan d'action et son financement, tels que présentés par Gabrielle Matellini, vice-présidente. L'intervention débutera en mai.

Alevinage à La Balance. Un aléa (retard) dans les travaux de curage de l'étang de La Balance, sur la commune de Le Noyer, a occasionné des pertes économiques à une société de pêche, le jour de l'ouverture de la saison. Le conseil ac-

cepte de rembourser les frais d'alevinage (826,85 €), à la majorité des voix (4 abstentions).

Convention avec syndicat mixte pour La Balance. La CdC souhaite améliorer la gestion des étangs de La Balance et stipuler dans le contrat de gestion par le Syndicat du bassin des Sauldre que le curage « devra être fait tous les 3 ou 5 ans, et pas 30 ans ; et les abords entretenus par un sous-traitant », précise le président. Laurent Pabiot souligne que la CdC investit 2 M € sur le site et n'entend pas renouveler les erreurs du passé.

Périmètres délimités aux abords de monuments historiques. Jean-Claude Scoupe propose une méthode de prise en compte du périmètre de bâtiments communaux d'intérêt historique. La norme des 500 m s'appliquera en général, à défaut d'autre prescription pour des cas particuliers (églises ou sites d'intérêt).

H.M.